

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la Mairie des Martres de Veyre, mardi 15 décembre 2020 à 20 heures conformément aux convocations du 9 décembre 2020.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2020 ; Décision modificative n° 2020/01 ; Modification des statuts pour changement d'adresse du siège social ; Centre de gestion du Puy-de-Dôme - Adhésion 2021-2023 au pôle santé ; Voie verte - Projet d'aménagement du préau ; Questions et informations diverses.

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie des Martres de Veyre, sous la Présidence de Madame Gloria DIALLO, Présidente.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 09 décembre 2020.

Présents : Madame Gloria DIALLO ; Madame Alexandra JARRIGE ; Monsieur Grégory DESTOMBES ; Monsieur Yves CHAMBON ; Madame Ludivine FERNANDEZ-JAURIAT ; Madame Bernadette TROQUET ; Monsieur Florian CATINOT ; Monsieur Pierre FERNAND ; Monsieur Pascal PIGOT ; Monsieur Grégory ROURE ; Madame Nadine VALLESPI ; Madame Albane MATHIEU

Absent : Madame Adrienne LIBIOUL

Excusés : Monsieur Pierre CRUEIZE

Procurations : Monsieur Pierre CRUEIZE procuration à Madame Bernadette TROQUET

Secrétaire de séance : Madame Bernadette TROQUET

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2020/021 – Décision modificative n° 2020/01 :

Madame la Présidente informe le nouveau comité syndical que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal. La DM 2020/01 se décompose ainsi :

DEPENSES FONCTIONNEMENT DM 2020/01			5 210,00
011		Charges a caractère général	1 520,00
61521	F = 0	Entretien de terrains	1 520,00
012		Charges de personnel	1 540,00
64131	F = 0	Personnel non titulaire	1 540,00
65		Autres charges de Gest. Courante	2 150,00
6531	F = 0	Indemnités	2 000,00
6533	F = 0	Cotisations retraite	100,00
65548	F = 0	Autres contributions	50,00

RECETTES FONCTIONNEMENT DM 2020/01			5 210,00
75		Autres produits Gest. Courante	5 210,00
752	F = 0	Revenus des immeubles	5 210,00

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **approuve** la décision modificative n° 2020/021 proposée du budget principal de l'exercice 2020 par chapitre

Délibération : publiée et/ou affichée le 17/12/2020

transmise au Préfet le 17/12/2020

2020/022 – MODIFICATION DES STATUTS POUR CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

Madame la Présidente souhaite modifier l'adresse du Siège social du Domaine de Chadieu.

Elle précise qu'actuellement le siège social est à la Mairie d'Authezat et qu'il serait plus judicieux de le mettre au Domaine de Chadieu.

Madame la Présidente fait également mention que si le Comité approuve ce changement de statut, chaque commune membre a 3 mois pour délibérer sur cette modification statutaire, et que à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **approuve** le changement de statut du Syndicat de Chadieu

Annexe 1 à la délibération 2020/022 **Statut du Syndicat Intercommunal de Chadieu**

Délibération : publiée et/ou affichée le 17/12/2020

transmise au Préfet le 17/12/2020

2020/023 – CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME – ADHESION 2021-2023

Madame la Présidente fait part à l'assemblée de la proposition de renouvellement d'adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion de Puy-de-Dôme et propose d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail (option 1) et de signer la présente convention.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé et à la sécurité au profit des collectivités locales du département ;

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion ;

Considérant que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité ;

Considérant les prestations offertes par le Pôle Santé-Prévention du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **autorise** la Présidente à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- **inscrit** les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Délibération : publiée et/ou affichée le 17/12/2020

transmise au Préfet le 17/12/2020

2020/024 – VOIE VERTE – PROJET D'AMENAGEMENT DU PREAU

Madame la Présidente expose à l'assemblée le projet d'aménagement du préau pour le passage de la voie verte.

Dans le cadre de l'aménagement de la voie verte, il convient de réfléchir à l'aménagement du bâtiment dit « le préau » pour un accueil du public : sanitaires et salle hors-sac. Il est proposé de faire appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour une étude sur le devenir de ce bâtiment. Cette étude pourrait bénéficier d'un financement LEADER.

Monsieur PIGOT propose que le syndicat établisse un cahier des charges et que par la suite 3 devis soient demandés et soumis lors d'un comité syndical.

Pour ce faire, Madame la Présidente soumet de créer un groupe de travail dans le cadre de ce projet ainsi que pour la suite de la valorisation du Domaine.

Monsieur CHAMBON rappelle au Comité qu'il est important de ne pas perdre de vue que l'activité principal du Domaine est l'accueil de loisirs sans hébergement.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **autorise** Madame la Présidente à faire appel à une AMO pour cette étude

Délibération : publiée et/ou affichée le 17/12/2020

transmise au Préfet le 17/12/2020

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Envoi des convocations, de l'ordre du jour et des annexes par mail
- Proposition groupe de travail pour le projet Voie verte
- Envoi des convocations et des comptes-rendus aux communes membres

Adoption des délibérations n°2020-021 à 2020-024

Fin de la séance à 21 heures.

Gloria DIALLO,	Alexandre JARRIGE,	Adrienne LIBIOUL, <i>absente</i>
Pierre GIRAUD,	Grégory DESTOMBES,	Yves CHAMBON,
Ludivine FERNANDEZ JAURIAT,	Bernadette TROQUET,	Florian CATINOT,
Pierre FERNAND,	Pascal PIGOT,	Grégory ROURE,
Pierre CRUEIZE, <i>excusé.</i> <i>Procuration à Bernadette TROQUET</i>	Nadine VALLESPI,	Albane MATHIEU,